



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 8 juillet 2016

N° 2016-421

Convocation du 1 juillet 2016

Aujourd'hui vendredi 8 juillet 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à M. Yohan DAVID
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH
M. Alain CAZABONNE à M. Jean-Jacques BONNIN
M. Michel LABARDIN à M. Jacques MANGON
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT
Mme Léna BEAULIEU à M. Max GUICHARD
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
M. Didier CAZABONNE à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Chantal CHABBAT à Mme Anne-Marie LEMAIRE
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
Mme Conchita LACUEY à Mme Emmanuelle AJON
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Frédérique LAPLACE
M. Thierry MILLET à M. Eric MARTIN
Mme Christine PEYRE à Mme Dominique IRIART
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Gladys THIEBAULT à M. Benoît RAUTUREAU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme. Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h20
M. Michel DUCHENE à M. Max COLES à partir de 12h15
Mme. Emmanuelle AJON à M. Jacques GUICHOUX à partir de 12h55
M. Erick AOUIZERATE à Mme. Elisabeth TOUTON à partir de 13h05
Mme. Anne-Marie CAZALET à Mme. Maribel BERNARD à partir de 12h10

Mme. Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 10h45
M. Jean-Louis DAVID à M. Erick AOUIZERATE à partir de 12h35
M. Jean-Louis DAVID à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 13h05
Mme. Nathalie DELATTRE à M. Stéphan DELAUX à partir de 11h25
Mme. Michèle DELAUNAY à M. Serge TOURNERIE à partir de 13h15
Mme Laurence DESSERTINE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 12h50
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA à partir de 13h20
M. Marik FETOUEH à Mme. Magali FRONZES à partir de 13h20
M. Franck JOANDET à M. Pierre HURMIC à partir de 12h15
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 11h55
M. Bernard LEROUX à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h00
M. Pierre LOTHaire à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h35
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme. Anne WALRYCK à partir de 12h10
Mme. Arielle PIAZZA à Mme. Anne BREZILLON à partir de 11h00
Mme. Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 12h25
M. Fabien ROBERT à M. Daniel HICKEL à partir de 13h20

EXCUSE(S) :

Madame Marie-Christine BOUTHEAU.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER à partir de 13h25

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 8 juillet 2016	Délibération
	Direction générale RH et administration générale Direction des restaurants	N° 2016-421

Direction des restaurants du personnel et des élus métropolitains- Avenant N°3 à la convention de groupement de commande ADARCE - Autorisation - Décision - Autorisation

Monsieur Alain DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La modification de la convention de groupement de commande pour les Achats de denrées alimentaires pour les restaurants des collectivités et entreprises (ADARCE), dont Bordeaux Métropole est le coordonnateur, portant sur l'article 2, permet la prise en compte de la mise à jour de la composition du groupement. Elle intègre les collectivités publiques souhaitant le rejoindre et en retire le membre démissionnaire, en préalable à la passation du nouvel appel d'offres pour l'achat de denrées alimentaires pour la période du 01/03/2017 au 28/02/2021.

Pour rappel, le Président de Bordeaux Métropole est le coordonnateur du groupement de commande, il est représenté pour l'exécution de la convention de groupement par le directeur de la direction des restaurants.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Métropole,

VU la délibération 2005/0878 du 25/11/2005 adoptant la création d'un groupement de commande ayant pour vocation la passation des marchés de denrées alimentaires pour le compte de ses membres,

VU la délibération 2006/0945 du 22/12/2006 adoptant les modifications préalables au lancement de la consultation pour la période du 01/03/2007 au 28/02/2010,

VU la délibération 2010/0029 du 15/01/2010 adoptant la création d'une nouvelle convention de groupement se substituant à l'ancienne, préalable au lancement de la consultation pour la période du 01/03/2010 au 28/02/2013,

VU la délibération 2011/0110 du 11/02/2011 adoptant l'avenant n°1 à la convention de groupement de commande devenu ADARCE,

VU la délibération 2012/0757 du 26/10/2012 adoptant l'avenant n°2 à la convention de groupement modifiant la composition du groupement ADARCE en préalable au lancement de la consultation pour la période du 01/03/2013 au 28/02/2017,

VU les demandes d'adhésion présentées par les communes d'Ambès, Bègles, Lormont, Saint-Médard-en-Jalles et les Centres communaux d'action sociale (CCAS) de Bordeaux et Saint-Médard-en-Jalles,

VU la demande de retrait du groupement présentée par la commune d'Ambarès-et-Lagrave suite à la fermeture de sa cuisine centrale,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que les demandes d'adhésion des communes d'Ambès, Bègles, Lormont, Saint-Médard-en-Jalles et des CCAS de Bordeaux et de Saint-Médard-en-Jalles au groupement de commande ADARCE sont légitimes et conformes à la convention de groupement,

CONSIDERANT que la demande de retrait de la commune d'Ambarès-et-Lagrave est légitime et conforme à la convention de groupement,

CONSIDERANT que tous les membres figurant sur l'avenant n°3 participeront au nouvel appel d'offres pour l'achat de denrées alimentaires du groupement ADARCE pour la période du 01/03/2017 au 28/02/2021,

DECIDE

Article unique : de valider par avenant n°3 la modification de l'article 2.1 de la convention de groupement ADARCE pour prendre en compte la nouvelle composition de celui-ci pour la passation du nouvel appel d'offres d'achat de denrées alimentaires sur la période du 01/03/2017 au 28/02/2021.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 8 juillet 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 22 JUILLET 2016	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 22 JUILLET 2016	Monsieur Alain DAVID

AVENANT 3

A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDÉ ADARCE déposée en préfecture le 19/02/2010

- Article 8 du Code des marchés publics –
Décret 2006-975 du 1 août 2006 modifié

*Objet : Modification de la composition du groupement de commande
ADARCE*

PREAMBULE

Suite à la demande de la ville d'Ambarès et Lagrave de quitter le groupement de commande suite à la fermeture de sa cuisine centrale et à celle des communes d'Ambès, Bègles, Lormont, Saint-Médard-en-Jalles et des CCAS de Bordeaux et de Saint-Médard-en-Jalles d'intégrer le groupement, et cela conformément aux articles 2.2 et 3 de la présente convention, il y a lieu de modifier l'article 2.1 « constitution » précisant la composition du groupement de commande, par un avenant n°3.

**CECI AYANT ETE EXPOSE, LES PARTIES ONT CONVENU ET ARRETENT CE QUI
SUIT :**

ARTICLE 1 : Modification de l'article 2 de la convention

L'article « 2.1 constitution » de la convention est modifié comme suit :

« Le groupement de commande visé à l'article 1^{er} de la présente convention constitutive comprend les membres énumérés ci-après :

- Bordeaux Métropole - coordonnateur du groupement de commande
Esplanade Charles de Gaulle
33 076 Bordeaux cedex
- Commune d'Ambès
Mairie d'Ambès
Place du 11 novembre
33 810 Ambès
- Commune de Bassens
Hôtel de ville
42 avenue Jean Jaurès
33 530 Bassens

- Commune de Bègles
Mairie de Bègles
77 rue Calixte Camelle
33 130 Bègles
- Commune de Canéjan
Hôtel de ville
Allée de Poggio Mirteto
BP 90031
33 611 Canéjan cedex
- Commune de Cestas
Mairie de Cestas
2 avenue Baron Haussmann
33 610 Cestas
- Commune de Libourne
Hôtel de ville
42 place Abel Surchamp
33 500 Libourne
- Commune de Lormont
Mairie de Lormont
rue André Dupin – BP 1
33 305 Lormont cedex
- Commune de Saint Jean d'Illac
Hôtel de ville
Esplanade Pierre Favre
120 avenue du Las – BP 10
33 127 Saint Jean d'Illac
- Commune de Saint-Médard-en-Jalles
Hôtel de ville
Place de l'Hôtel de ville
CS 60022
33 167 Saint-Médard-en-Jalles cedex
- SIREC de Cenon Floirac
8 avenue Marcel Paul
33 270 Floirac
- Commune de Talence
Mairie de Talence
rue du Professeur Arnozan
BP 10 035
33 401 Talence cedex

- CCAS de Saint Médard en Jalles
EHPAD Simone de Beauvoir
29 allée du Preuilha
33 167 Saint Médard en Jalles
- CCAS de Bordeaux
4 rue Claude Bonnier
33 077 Bordeaux

ARTICLE 2 : Contenu de la Convention

Tous les articles de la convention initiale demeurent applicables tant qu'ils ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence. La convention s'applique à tous les membres du groupement de commande.

Signature de tous les membres validant le présent avenant 3 à la convention de groupement :

***1- Bordeaux Métropole
Direction des Restaurants***

Date :

Nom, prénom :

Signature du représentant légal:

Signature de tous les membres validant le présent avenant 3 à la convention de groupement

2- La Commune d'Ambès

Date :

Nom, prénom :

Signature du représentant légal:

Signature de tous les membres validant le présent avenant 3 à la convention de groupement

3- La Commune de Bassens

Date :

Nom, prénom :

Signature du représentant légal:

Signature de tous les membres validant le présent avenant 3 à la convention de groupement

4- La Commune de Bègles

Date :

Nom, prénom :

Signature du représentant légal:

Signature de tous les membres validant le présent avenant 3 à la convention de groupement

5- La Commune de Canéjan

Date :

Nom, prénom :

Signature du représentant légal:

Signature de tous les membres validant le présent avenant 3 à la convention de groupement

6- La Commune de Cestas

Date :

Nom, prénom :

Signature du représentant légal:

Signature de tous les membres validant le présent avenant 3 à la convention de groupement

7- La Commune de Libourne

Date :

Nom, prénom :

Signature du représentant légal:

Signature de tous les membres validant le présent avenant 3 à la convention de groupement

8- La Commune de Lormont

Date :

Nom, prénom :

Signature du représentant légal:

Signature de tous les membres validant le présent avenant 3 à la convention de groupement

9- La Commune de Saint Jean d'Illac

Date :

Nom, prénom :

Signature du représentant légal:

Signature de tous les membres validant le présent avenant 3 à la convention de groupement

10- La Commune de Saint-Médard-en-Jalles

Date :

Nom, prénom :

Signature du représentant légal:

Signature de tous les membres validant le présent avenant 3 à la convention de groupement

11- Le Sirec de Cenon Floirac

Date :

Nom, prénom :

Signature du représentant légal:

Signature de tous les membres validant le présent avenant 3 à la convention de groupement

12- *Commune de Talence*

Date :

Nom, prénom :

Signature du représentant légal:

Signature de tous les membres validant le présent avenant 3 à la convention de groupement

13- Le CCAS de Saint Médard en Jalles

Date :

Nom, prénom :

Signature du représentant légal:

Signature de tous les membres validant le présent avenant 3 à la convention de groupement

14- Le CCAS de Bordeaux

Date :

Nom, prénom :

Signature du représentant légal: